

Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **2 mai 2022**, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19 h 30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse

M. Éric Chassé, conseiller n°2

M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Que les sièges n°3 et n°5 sont vacants

Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1

M. Ghislain Deshaies, conseiller n°4

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, secrétaire-trésorière par intérim. De même que les agents Frédéric Jean et Jean-François Turgeon de la Sûreté du Québec;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

1. Présence et vérification du quorum

2. Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022

4. Demandes de l'assemblée

5. Dépôt de la correspondance

5.1 Syndicat des producteurs du centre du Québec (SPBCQ) Catégorie immeuble forestier (modification taux de taxes)

5.2 Office des personnes handicapées du Québec Semaine québécoise des personnes handicapées 1^{er} au 7 juin 2022 (Contribuer à 100%)

5.3 RIGRIGIDBNY Subventions compostage

5.4 Consortium en développement social de la Mauricie soutenu par le Gouvernement du Québec Allocation logement

5.5 Commission scolaire de la riveraine

5.6 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales

5.7 Clinique de vaccination mobile COVID 19

5.8 MRC Bécancour installation municipale et équipements de loisirs opportunité de collaboration intermunicipale

6. Rapport des élus(es)

7. Législation

7.1 Maire suppléant

7.2 Octroi d'un mandat de services professionnels en relations de travail à la Firme Cain Lamarre

8. Administration générale

- 8.1 Autoriser la mise à jour des signataires au registraire des entreprises du Québec
- 8.2 Autoriser la mise à jour des signataires au compte express et clic secur entreprise (Gouvernement du Québec) (Roger Faucher, Alexandra Brière-Malo (Saint-Sylvère), Daniel Le Pape et Sylvie Champagne (Urbanité management Inc.
- 8.3 Ajouter comme signataire au compte Visa Desjardins et accèsD Desjardins de Madame Alexandra Brière-Malo
- 8.4 Abroger la résolution autorisant un mandat à Desjardins pour la gestion de la paie octroyé le 4 avril 2022 et autoriser un mandat à info tech pour la gestion de la paie rétroactivement au 4 avril 2022
- 8.5 Autoriser un mandat constitué d'une banque de 52 heures à info tech pour la gestion de la comptabilité et la formation
- 8.6 Autoriser l'octroi de formations à Madame Alexandra Brière-Malo dans le cadre de ses fonctions en tant que technicienne en comptabilité aux loisirs à la vie communautaire et secrétaire trésorière par intérim rétroactivement au 28 mars 2022
- 8.7 Autoriser rétroactivement les 12 et 13 avril 2022 Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la voirie à suivre la formation de la CNESST concernant l'abattage d'arbres au montant de 525,00\$
- 8.8 Autoriser les démarches en vue de faire une demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) en vue de travaux à l'hôtel de ville
- 8.9 Autoriser la Mairesse Madame Sylvie Tanguay à entamer des négociations en vue d'établir une demande de subvention visant une entente intermunicipale pour le poste de Coordinatrice bibliothèque
- 8.10 Autoriser la Mairesse, Madame Sylvie Tanguay à entamer des négociations en vue d'établir une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte Marie de Blanford pour fournir temporairement des services de bibliothèque
- 8.11 Autoriser à la Fédération québécoise des municipalités du Québec d'enclencher le processus de d'embauche d'un directeur général par intérim pour une période de trois mois en date du 21 avril 2022
- 8.12 Autoriser Urbanité Management Inc. à offrir des services de soutien administratif à la municipalité de Saint-Sylvère rétroactivement au 4 avril 2022
- 8.13 Mandat pour le diagnostic organisationnel et de plan de redressement des ressources – Urbanité Management Inc.
- 8.14 Autoriser la vente d'un vieux ponceau (4 pieds par 20 pieds) à Monsieur Raymond Piché pour la somme de 100.00\$.
- 8.15 Autoriser l'installation d'une toilette chimique temporaire pour la période estivale 2022

9. Gestion financière

- 9.1 Autoriser l'extension du délai du dépôt des états financiers au MAMH
- 9.2 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de avril 2022

10. Sécurité publique et civile

11. Voirie et hygiène du milieu

- 11.1 Autoriser l'achat d'un surpresseur et de sulfate pour assurer le traitement et la gestion des eaux usées et de l'eau potable
- 11.2 Autoriser l'achat d'un système de pompage pour assurer le traitement et la gestion des eaux usées et de l'eau potable
- 11.3 Autoriser l'achat d'un disque dur comme matériel informatique pour assurer le bon fonctionnement de l'automate permettant de servir d'avertisseur dans le cadre de problème à l'usine de traitement des eaux usées
- 11.4 Autoriser l'installation d'un tuyau de chauffage au 1315 route du rang 10 sous la route du rang 10 afin de chauffer les installations Érablière de Monsieur Daniel Bonneville

12. Aménagement, urbanisme et développement

13. Vie communautaire

14. Divers

- 14.1 Lettre d'appui à Monsieur Dominique Provencher en vue de présenter sa candidature pouailleurs
- 14.2 Journée de l'arbre samedi 21 mai 2022 (Comité de développement local)
- 14.3 Vente de garage samedi 18 juin 2022
- 14.4 Dîner communautaire Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, nous procédons à l'ouverture de la séance.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Sylvie Tanguay a fait la lecture de l'ordre du jour;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Éric Chassé.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance-ordinaire du 7 mars 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Marc St-Louis.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Éric Chassé et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'a été signalée.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 Syndicat des producteurs du centre du Québec (SPBCQ) Catégorie immeuble forestier (modification taux de taxes
- 5.2 Office des personnes handicapées du Québec Semaine québécoise des personnes handicapées 1^{er} au 7 juin 2022 (Contribuer à 100%)
- 5.3 RIGRIGIDBNY Subventions compostage
- 5.4 Consortium en développement social de la Mauricie soutenu par le Gouvernement du Québec Allocation logement
- 5.5 Commission scolaire de la riveraine
- 5.6 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
- 5.7 Clinique de vaccination mobile COVID 19
- 5.8 MRC Bécancour installation municipale et équipements de loisirs opportunité de collaboration intermunicipale

L'ensemble du point 5 donc la correspondance du mois d'avril 2022 a été présenté par la Mairesse Madame Sylvie Tanguay en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

6. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

Rien de spécial est à signaler concernant les rencontres mensuelles des comités sur lesquels les élus siègent.

7. LÉGISLATION

7.1 MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer un suivi des activités de la municipalité et qu'en vertu de la loi le conseil municipal doit nommer un maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Éric Chassé et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU;

QUE le conseil nomme Monsieur Ghislain Deshaies à titre de Maire suppléant pour les mois de mai et juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi d'un mandat de services professionnels en relations de travail à la Firme Cain Lamarre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère nécessite les services professionnels en matière de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Saint-Louis et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère retienne les services professionnels de la firme d'avocats Cain Lamarre, pour un mandat de conseil, d'assistance, de services et d'accompagnement professionnels en relations de travail, au taux horaire de 300.00\$ plus taxes applicables rétroactivement en date du 6 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Autoriser la mise à jour des signataires au registraire des entreprises du Québec

CONSIDÉRANT les changements administratifs récents à la Direction générale et le besoin d'assurer un suivi des activités administratives de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation afin d'assurer un suivi des dossiers;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mise à jour des signataires au registraire des entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Autoriser la mise à jour des signataires au compte express et clic Secur entreprise (Gouvernement du Québec) (Roger Faucher, Alexandra Brière-Malo (Saint-Sylvère), Daniel Le Pape et Sylvie Champagne (Urbanité management inc.)

CONSIDÉRANT les changements administratifs récents à la Direction générale et le besoin d'assurer un suivi des activités administratives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs dossiers en cours et en retard avec le Gouvernement du Québec et ses représentants dans lesquels elle doit assurer un suivi essentiel, à titre d'exemple demandes de subventions et suivi, revenus, taxes, etc.

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation afin d'assurer un suivi des dossiers, donc permettre à Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la Voirie. Madame Alexandra Brière-Malo technicienne en comptabilité aux loisirs et à la vie communautaire et secrétaire trésorière par intérim et les consultants de Urbanité Management inc. Monsieur Daniel Le Pape et Madame Sylvie Champagne d'être des signataires ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et le conseiller Marc Saint-Louis;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mise à jour des signataires au compte express et clic secur entreprise (Gouvernement du Québec) (Roger Faucher, Alexandra Brière-Malo (Saint-Sylvère), Daniel Le Pape et Sylvie Champagne (Urbanité management inc.).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Autoriser l'ajout comme signataire au compte Visa Desjardins et accès Desjardins de Madame Alexandra Brière-Malo.

CONSIDÉRANT les changements administratifs récents à la Direction générale et le besoin d'assurer un suivi des activités administratives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alexandra Brière Malo joue un rôle stratégique à l'hôtel de Ville par sa présence et son rôle administratif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pour avoir un accès facile et rapide à ses dossiers doit ajouter une personne comme signataire en cas de non-disponibilité des autres au compte Visa et AccèsD Desjardins;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation afin d'assurer un suivi des dossiers;

IL EST PROPOSÉ que le conseillère Fannie Boisvert et appuyé Éric Chassé;

ET RÉSOLU;

QUE le conseil autorise l'ajout comme signataire au compte Visa Desjardins et accès Desjardins de Madame Alexandra Brière-Malo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 Abroger la résolution autorisant un mandat à Desjardins pour la gestion de la paie octroyé le 4 avril 2022 et autoriser un mandat à info tech pour la gestion de la paie rétroactivement au 4 avril 2022.

CONSIDÉRANT QUE qu'à sa séance du 4 avril 2022 le conseil municipal a octroyé à la Caisse Desjardins la gestion de la paie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la caisse Desjardins demandait des délais administratifs de plus de deux mois avant le traitement de la paie;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation afin d'assurer que les employés soient payés dans le cadre de la restructuration administrative;

CONSIDÉRANT la possibilité immédiate par infotech d'effectuer le traitement de la paie étant donné que ce groupe a déjà accès au système comptable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Saint-Louis et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise d'abroger la résolution autorisant un mandat à Desjardins pour la gestion de la paie octroyé le 4 avril 2022 et autoriser un mandat à info tech pour la gestion de la paie rétroactivement au 4 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 Autoriser un mandat constitué d'une banque de 52 heures à info tech pour la gestion de la comptabilité et la formation.

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation relativement à un retard à la comptabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité immédiate par infotech d'effectuer les tâches relatives à la comptabilité et assurer la formation du personnel relativement à ce sujet;

CONSIDÉRANT que infotech a la connaissance et les accès au système comptable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Sylvère autorise un mandat constitué d'une banque de 52 heures à info tech pour la gestion de la comptabilité et la formation, le tout totalisant un montant de 3 920\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 Autoriser l'octroi de formations à Madame Alexandra Brière-Malo dans le cadre de ses fonctions en tant que technicienne en comptabilité aux loisirs et à la vie communautaire et secrétaire-trésorière par intérim rétroactivement au 28 mars 2022.

CONSIDÉRANT QUE Madame Alexandra Brière-Malo exécute les tâches de technicienne en comptabilité aux loisirs et à la vie communautaire depuis le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alexandra Brière-Malo accompagne également le conseil municipal lors des séances du conseil et que dans ce cadre les tâches demandées sont diverses;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alexandra Brière-Malo occupe un poste stratégique à l'accueil à l'hôtel de ville et dans ce cadre elle doit exécuter de nombreuses tâches et afin de compléter ses connaissances elle aura besoin de formations;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 4 avril 2022 le conseil municipal a adopté une résolution afin de nomme Madame Alexandra Brière-Malo à titre de secrétaire-trésorière par intérim.

IL EST PROPOSÉ le conseiller Éric Chassé et appuyé par le conseiller Marc Saint-Louis;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'octroi de formations à Madame Alexandra Brière-Malo dans le cadre de ses fonctions en tant que technicienne en comptabilité aux loisirs et à la vie communautaire et secrétaire-trésorière par intérim rétroactivement au 28 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 Autoriser rétroactivement les 12 et 13 avril 2022 Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la voirie à suivre la formation de la CNESST concernant l'abattage d'arbres au montant de 525,00\$.

CONSIDÉRANT QUE la CNESST offrait une formation sur les règles de santé et sécurité au travail à respecter dans le cadre des tâches concernant l'abattage d'arbres au coût de 525,00\$ à Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère prend à cœur la sécurité de ses employés et les bonnes pratiques du métier et que dans le cadre de ses fonctions Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la voirie exécute les tâches relatives à l'abattage d'arbres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Marc Saint-Louis;

ET RÉSOLU;

QUE le conseil autorise rétroactivement les 12 et 13 avril 2022 Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la voirie à suivre la formation de la CNESST concernant l'abattage d'arbres au montant de 525,00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 Autoriser les démarches en vue de faire une demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) en vue de travaux à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a lancé récemment une mise à niveau de son programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à mettre à niveau les bâtiments municipaux tel que un hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE des installations de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Sylvère nécessitent des travaux de mise à niveau à titre d'exemple : la bibliothèque, potentiellement les systèmes de ventilation et de chauffage et l'installation d'une génératrice, etc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise les démarches en vue de faire une demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) en vue de travaux à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 Autoriser la Mairesse, Madame Sylvie Tanguay à entamer des négociations en vue d'établir une demande de subvention visant une entente intermunicipale pour le poste de Coordinatrice bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 10 janvier 2022 le conseil municipal a nommé Mme Sylvie Tanguay, mairesse à titre de coordonnatrice temporaire de la bibliothèque et qu'éventuellement le conseil voulait procéder à faire la nomination d'un(e) coordonnateur(trice) de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de subventions existent en vue de l'engagement d'une coordonnatrice de bibliothèque dans le cadre d'une entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Saint-Louis et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mairesse, madame Sylvie Tanguay, à entamer des négociations en vue d'établir une demande de subvention visant une entente intermunicipale pour le poste de Coordinatrice bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.10 Autoriser Madame Sylvie Tanguay à entamer des négociations en vue d'établir une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte Marie de Blanford pour fournir temporairement des services de bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blanford a dû fermer temporairement son église qui contient ses services de bibliothèques due à une contamination importante;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère est voisine et que cette dernière a des services de bibliothèques en place, le tout dans un esprit de solidarité et de collaboration;

IL EST PROPOSÉ la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mairesse Madame Sylvie Tanguay à entamer des négociations en vue d'établir une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte Marie de Blanford pour fournir temporairement des services de bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.11 Autoriser la Fédération québécoise des municipalités du Québec d'enclencher le processus de d'embauche d'un directeur général par intérim pour une période de trois mois en date du 21 avril 2022.

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée de la Directrice générale et greffière trésorière;

CONSIDÉRANT que les activités de la municipalité doivent se poursuivre afin d'assurer des services essentiels et adéquats aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Ghislain Lahaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la Fédération Québécoise des municipalités afin d'enclencher le processus de d'embauche d'un directeur général par intérim pour une période de trois mois en date du 21 avril 2022. *

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.12 Autoriser Urbanité Management Inc. à offrir des services de soutien administratif à la municipalité de Saint-Sylvère rétroactivement au 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère a demandé à la FQM des références pour des services d'accompagnement et de soutien pour l'administration générale;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a référé à la municipalité de Saint-Sylvère la société Urbanité Management Inc. pour les services d'accompagnement et de soutien pour l'administration générale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère a adopté une résolution lors de la séance extraordinaire du conseil du 31 mars 2022 mandatant la firme Urbanité Management Inc. pour les fins d'enquêtes administratives et disciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'apporter des précisions sur le mandat de services professionnels de la firme Urbanité Management Inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU QUE le conseil retient les services professionnels de la société Urbanité Management Inc. pour un mandat de services d'accompagnement, d'assistance et de soutien en gestion pour l'administration générale de la municipalité de Saint-Sylvère au taux horaire de 120,00\$;

QUE le mandat de services d'accompagnement, d'assistance et de soutien est rétroactif au 4 avril 2022;

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Sylvie Tanguay, à communiquer avec les professionnels d'Urbanité Management Inc. afin d'obtenir les services d'accompagnement et de soutien pour répondre aux besoins aux fins de gestion et de gouvernance municipale;

QUE la présente résolution a pour effet d'annuler la résolution libellée octroi d'un mandat de services professionnels en enquête ainsi qu'en accompagnement et en coaching professionnel à la firme Urbanité Management Inc. datée du 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.13 Mandat pour le diagnostic organisationnel et de plan de redressement des ressources – Urbanité Management Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère a demandé à la FQM des références afin de réaliser un diagnostic organisationnel, et un plan de redressement des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a référé à la municipalité de Saint-Sylvère la société Urbanité Management Inc. spécialisée en gestion efficiente organisationnelle des municipalités ainsi qu'en urbanisme et en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite d'un appel de proposition de la municipalité, la société Urbanité Management Inc. a déposé le 31 mars 2022 une proposition de services professionnels pour un diagnostic organisationnel et un plan de redressement des ressources;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil retient les Services de la Société Urbanité Management Inc. tels que présenté dans l'offre de services professionnels déposé le 31 mars 2022 - Diagnostic organisationnel et plan de redressement des ressources - pour un montant forfaitaire de 15 360\$ (excluant les taxes);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.14 Autoriser la vente d'un vieux ponceau (4 pieds par 20 pieds) à Monsieur Raymond Piché pour la somme de 100.00\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère a adopté une politique spécifiant que lors du démantèlement de vieux ponceau celui-ci pouvait être vendu pour la somme la plus élevée pour un citoyen qui en manifeste l'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Piché a manifesté à la municipalité l'intérêt d'acheter un ponceau qui sera démantelé qui mesure 4 pieds par 20 pieds pour la somme de 100.00\$

IL EST PROPOSÉ;

ET RÉSOLU;

QUE le conseil autorise la vente à Monsieur Raymond Piché d'un vieux ponceau mesurant 4 pieds par 20 pieds pour la somme de 100.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.15 Autoriser l'installation d'une toilette chimique temporaire pour la période estivale 2022

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvère et sur les propriétés de celles-ci sont organisés de nombreux événements publics et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE durant la période estivale les toilettes publiques des bâtiments municipaux ne sont pas toujours ouvertes et qu'il est important d'offrir des services aux citoyens et visiteurs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Saint-Louis et le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'installation d'une toilette chimique temporaire pour la période estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 Gestion financière

9.1 Autoriser l'extension du délai du dépôt des états financiers au MAMH

CONSIDÉRANT les changements administratifs récents à la Direction générale et le besoin d'assurer un suivi des activités administratives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le retard dans les opérations comptables de la municipalité et la venue des comptables au début du mois de mai et des experts qui feront l'audit comptable de la municipalité les 24 et 25 mai 2022 et que ce dernier prend un mois avant d'être déposé;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation afin d'assurer un suivi des dossiers comptables et l'importance de ceux-ci pour les affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Saint-Louis et le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'extension du délai du dépôt des états financiers au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois d'avril 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 176 435,80 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU; QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois d'avril 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Municipalité de Saint-Sylvère Liste des comptes payables du mois avril 2022.		
Salaires pour la période du mois avril 2022		
Salaire élus		3 401,23 \$
Salaire employés(es)		13 222,08 \$
Honoraire professionnel		
DAS Provinciale		3 143,12 \$
DAS Fédérale		1 056,62 \$
Total des salaires et déductions à la source		20 823,05 \$
Prélèvement du mois avril 2022		
ADN	Licence mensuelle	34,44 \$
Visa	IT cloud	121,41 \$
Hydro Québec	Électricité	5 239,56 \$

Desjardins	Frais mensuel	75,00 \$
LA Capitale Assurances	Assurance	961,63 \$
Transport RP Mailhot	Versement avril versement 4	22 558,06 \$
S.s.i.r.m.r.c.b	Quote-part incendie+ rachat d'immobilisation	60 918,00 \$
Sogetel	Service téléphonique et internet	596,07 \$
Rigidby	Contribution + quote-part	22 943,18 \$
Ville de Bécancour		1 840,00 \$
Total des prélèvements		115 287,35 \$
Chèques à imprimer du mois d'avril 2022		
Rang des Cyprès		8 063,17 \$
Alexandra Brière	Timbre	211,55 \$
Ministère du travail	Livre signalisation routière	72,17 \$
René Tousignant	DG intérim	2 219,00 \$
Hamel propane	Propane	333,19 \$
Vacuum Drummond	Frais hivernal, service de vacuum	1 372,52 \$
Centre de rénovation	Asphalte froid, poignée, serrure, chlore liquide	5 454,87 \$
I.b atelier d'usinage	Souder tuyaux cabane	20,13 \$
Infotech	Maj de taxation, consultation paie et client	976,49 \$
Olivier Précourt	Services Techniques	12 102,73 \$
Duo energie grafique	Lettrage, conception graphique, déplacement	1 971,83 \$
Net centrex	Modification mot de passe, encre	427,86 \$
UMI	Accompagnement professionnel	1 140,00 \$
Wsp	Ingénieur	1 149,75 \$
Avantor		147,20 \$
Denis Richard	Taxe payée en trop	876,19 \$
Protection incendie	Entretien annuel	149,47 \$
Fédération québécoise des municipalité	Services rendus, formation	666,56 \$
Lemteck	Changement panneau	1 349,17 \$
Audrey Mailhot	T-Ball	145,00 \$
Le sagittaire	Papeterie	541,93 \$
Xerox	Impression	934,62 \$
Total des chèques à imprimer du mois		40 325,40 \$
Total des comptes de la période du mois de avril 2022		176 435,80 \$

10. Sécurité publique et civile

Aucun sujet n'a été traité.

11. Voirie et hygiène du milieu

11.1 Autoriser l'achat d'un surpresseur et de sulfate pour assurer le traitement et la gestion des eaux usées et de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité assure une desserte de qualité en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure un traitement adéquat des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés ait accès aux équipements et produits nécessaires pour assurer la qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Saint-Louis et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'un surpresseur et de sulfate pour assurer le traitement et la gestion des eaux usées et de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2 Autoriser l'achat d'un système de pompage pour assurer le traitement et la gestion des eaux usées et de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité assure une desserte de qualité en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure un traitement adéquat des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés ait accès aux équipements et produits nécessaires pour assurer la qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les pompes Garand » est le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé et appuyé par Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'un système de pompage à l'entreprise « Les pompes Garand » pour un montant de 1781.07\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.3 Autoriser l'achat d'un disque dur, la réparation de l'automate, le remplacement de la cartouche du débitmètre et mettre le tout en place comme matériel informatique pour assurer le bon fonctionnement de l'automate permettant de servir d'avertisseur dans le cadre de problème à l'usine de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité assure une desserte de qualité en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la commanda a été autorisée par la municipalité de Saint-Sylvère au préalable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure un traitement adéquat des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés ait accès aux équipements et produits nécessaires pour assurer la qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'avoir un disque dur de remplacement à l'ordinateur industriel afin de voir au bon fonctionnement de la station d'eau usée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Automatisation D2E» a été; retenu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Saint-Louis et appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'un disque dur, la réparation de l'automate, le remplacement de la cartouche du débitmètre et mettre le tout en place comme matériel informatique comme matériel informatique pour assurer le bon fonctionnement de l'automate permettant de servir d'avertisseur dans le cadre de problème à l'usine de traitement des eaux usées au montant de 3 300.00\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.4 Autoriser l'installation d'un tuyau de chauffage au 1315 route du rang 10 sous la route du rang 10 afin de chauffer les installations Érablière de Monsieur Daniel Bonneville

CONSIDÉRANT QUE l'érablière Daniel Bonneville est présente à Saint-Sylvère depuis de nombreuses années et dotée d'un savoir-faire ancestral, cette érablière moderne est à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière de Daniel Bonneville est une entreprise authentique économique et importante de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière de Daniel Bonneville nécessite pour ses activités l'ajout d'un tuyau sous le rang 10 pour le chauffage de ses installations et qu'un tuyau d'érablière existe déjà sous ce rang;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux seront conformes aux normes de la municipalité et se feront sous la supervision de Monsieur Roger Faucher, inspecteur de la Voirie;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'installation d'un tuyau de chauffage, du gravier et du drain au 1315 route du rang 10 sous la route du rang 10 aux frais de l'érablière Daniel Bonneville afin de chauffer les installations Érablière de Monsieur Daniel Bonneville, conformes aux normes de la municipalité et effecteur sous la supervision de Monsieur Roger Faucher, inspecteur de Voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Aménagement, urbanisme et développement

12.1 Rang 12

Monsieur Éric Chassé explique le projet du rang 12 et son état d'avancement et il dépose un rapport comme document.

13. Vie communautaire

Aucun sujet n'a été traité.

14. Divers

14.1 Lettre d'appui à Monsieur Dominique Provencher en vue de présenter sa candidature poulaillers

Le conseil municipal de Saint-Sylvère appui le projet de Monsieur Dominique Provencher en vue de présenter sa candidature au concours des poulaillers et dans ce cadre s'il remporte, il viendra s'établir à Saint-Sylvère. Le conseil souhaite la meilleure des chances à Monsieur Provencher et il lui transmettra une lettre d'appui pour son projet.

14.2 Journée de l'arbre samedi 21 mai 2022 (Comité de développement local)

La Mairesse invite les gens à fêter la journée de l'arbre le 22 mai 2022 avec le Comité de développement local.

14.3 Vente de garage samedi 18 juin 2022

Il est rappelé que la vente de garage annuelle est autorisée le 18 juin 2022.

14.4 Dîner communautaire Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

La Mairesse explique la tenue du Dîner communautaire du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour.

15. Période de questions

Monsieur Dubois s'interroge sur les modifications entre le projet du rang 12 sud en 2021 et en 2022 relativement au prix et au ponceau.

Monsieur Piché se questionne sur le dossier de Madame Ricard et son salaire.

Monsieur Claude Beaudoin a des questions relatives aux élections et félicite Madame Brière-Malo pour son poste.

Monsieur Morissette s'interroge sur le .10 sous d'évaluation et le plan triennal d'immobilisation. Il mentionne également la présence du logo sur les résolutions

Monsieur Jacques Rheault se plaint que sur le rang 10 plusieurs gros camions utilisent la route en affectant l'état et que le tout devrait être amélioré.

Monsieur Stéphane Trottier demande quand sera construite l'école le Rucher et s'il sera prévu des accès à des salles et la signature d'ententes.

Madame La Mairesse Sylvie Tanguay et ses conseillers ont répondu à l'ensemble des questions de façon complète et convenable en mentionnant que pour toute autre question ils sont disponibles sur rendez-vous.

16. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 21h04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Alexandra Brière-Malo
Secrétaire – trésorière par intérim

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.